



Conseil économique et social

Distr. générale
20 avril 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties à la Convention

Quatorzième réunion

Chisinau, 27 et 28 juin 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la quatorzième réunion

Qui se tiendra au Palais de la République, à Chisinau,
et s'ouvrira le lundi 27 juin 2011, à 15 heures

I. Ordre du jour provisoire*

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention, de l'amendement à la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.
3. Programme de travail et fonctionnement de la Convention:
 - a) Programme de travail pour 2012-2014;
 - b) Questions financières;
 - c) Direction des équipes spéciales et des domaines de travail.
4. Préparatifs de la quatrième session de la Réunion des Parties:
 - a) Déclaration;
 - b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions:
 - i) Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions;
 - ii) Projets de décision sur le respect des dispositions;

* Le présent document a été soumis en retard, faute de ressources disponibles.

- iii) Élection du Comité d'examen du respect des dispositions;
 - c) Modalités pratiques de la quatrième session de la Réunion des Parties.
5. Questions diverses.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

1. Le Groupe de travail des Parties à la Convention sera invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention, de l'amendement à la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

2. Le secrétariat donnera au Groupe de travail une vue d'ensemble sur l'état d'avancement des procédures de ratification, d'acceptation, d'approbation et d'adhésion en rapport avec la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), l'amendement à la Convention et le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants. Les délégations seront invitées à signaler tout fait récent ou attendu en ce qui concerne la ratification, l'acceptation, l'approbation et l'adhésion en rapport avec les instruments en question dans leur pays. Le Groupe de travail devrait prendre note de ces faits nouveaux.

3. Programme de travail et fonctionnement de la Convention

a) Programme de travail pour 2012-2014

3. À sa treizième réunion, tenue à Genève du 9 au 11 février 2011, le Groupe de travail a révisé le projet de décision sur son programme de travail pour 2012-2014, l'a approuvé et l'a soumis pour examen par lui-même lors de sa quatorzième réunion et par la Réunion des Parties lors de sa quatrième session. Il est convenu d'examiner, à sa quatorzième réunion, une éventuelle proposition de l'Union européenne sur la hiérarchisation des activités, dont il serait tenu compte à l'annexe I du projet de décision.

4. Le Groupe de travail sera invité à examiner le projet de décision sur cette question (ECE/MP.PP/2011/L.6) en vue de le soumettre pour adoption à la quatrième session de la Réunion des Parties.

b) Questions financières

5. À sa treizième réunion, le Groupe de travail a révisé le projet de décision sur les questions financières, l'a approuvé et l'a transmis pour examen par la Réunion des Parties lors de sa quatrième session.

6. Le Groupe de travail sera invité à examiner le projet de décision sur les dispositions financières (ECE/MP.PP/2011/L.7), en vue de le soumettre pour adoption à la quatrième session de la Réunion des Parties.

c) **Direction des équipes spéciales et des domaines de travail**

7. Le Groupe de travail sera invité à examiner la question de la direction des équipes spéciales et des domaines de travail visés par la Convention, sur la base du projet de décision sur le programme de travail pour 2012-2014 (ECE/MP.PP/2011/L.6), en vue de l'examen de la question par la Réunion des Parties à sa quatrième session.

4. Préparatifs de la quatrième session de la Réunion des Parties

a) **Déclaration**

8. Le Groupe de travail sera invité à examiner le projet de Déclaration de Chisinau (ECE/MP.PP/2011/L.9) en vue de son examen et de son adoption à la quatrième session de la Réunion des Parties.

b) **Mécanisme d'examen du respect des dispositions**

i) Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions

9. Le Groupe de travail sera informé du rapport du Comité d'examen du respect des dispositions à la Réunion des Parties (ECE/MP.PP/2011/11 et Add.1 à 3). Le Président et d'autres membres du Bureau du Comité seront présents pour répondre à toutes questions posées par le Groupe de travail.

ii) Projets de décision sur le respect des dispositions

10. Le Président du Groupe de travail présentera le projet de décision IV/9 sur les questions générales relatives au respect des dispositions (ECE/MP.PP/2011/L.11) ainsi que des projets de décisions supplémentaires concernant des cas spécifiques de non-respect des dispositions. Le Groupe de travail devrait examiner les projets de décision, envisager les modifications qu'il conviendrait d'y apporter le cas échéant, et les transmettre à la Réunion des Parties pour examen.

iii) Élection du Comité d'examen du respect des dispositions

11. Le Groupe de travail devrait examiner l'état des candidatures présentées aux fins de l'élection des membres du Comité d'examen du respect des dispositions et envisager la procédure d'élection, en tenant compte de l'opportunité d'élire le Comité par consensus si possible (voir la décision I/1, art. 35, par. 1, et la décision I/7, annexe, par. 7).

c) **Modalités pratiques de la quatrième session de la Réunion des Parties**

12. La République de Moldova, en sa qualité de pays hôte de la quatrième session ordinaire de la Réunion des Parties, et le secrétariat fourniront toute information utile concernant les modalités pratiques de la quatrième session. Le Groupe de travail sera invité à en prendre note.

5. Questions diverses

13. Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.